095-269500310-20230321-2023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 21 MARS 2023

En exercice:

12

Le 21 mars 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30,

Présents : Votants :

9

s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

<u>Présents</u>: Mesdames DECERLE, DESCAMPS, DIL, LE BRETON, MENDES, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX

<u>Absents</u>: M. LACOUX pouvoir à Mme DECERLE, Mme BEGUERY, Mme LE MANACH, Mme VIVIER

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N°5

ALLOCATIONS TRIMESTRIELLES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Considérant, la délibération N°10 du 11 Février 2014, portant sur l'attribution des allocations trimestrielles aux personnes âgées.

Considérant, la délibération N°50 du 9 décembre 2014, fixant les critères d'attribution de ces aides trimestrielles.

Considérant, la présentation et l'étude de 6 dossiers de demandes d'aides trimestrielles, dont 1 dossier comportant une pièce d'identité non-valide.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde l'attribution d'allocations trimestrielles à 5 personnes, pour un montant global de 5280 €

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-presidente du C Viviane DECERILE

d'Action Social

Acte rendu exécutoire suite à dépôt En sous-préfecture le : et publication ou notification le :